



Université d'Ottawa | University of Ottawa

**Comité consultatif des professeur.es sur
les initiatives en TI**

Termes de références

Comité consultatif des professeur.es sur les initiatives en TI Termes de références

Aperçu

Ce document présente les attributions et la structure de gouvernance du comité consultatif des professeur.es sur les initiatives en TI.

Ce comité consultatif se veut un mécanisme de consultation de la communauté professorale sur les initiatives actuelles et futures en TI. Il vise à mieux en comprendre les répercussions et les défis, à évaluer si le moment est opportun et à déterminer quels sont les outils et le soutien nécessaires pour faciliter leur planification et assurer le succès de leur mise en œuvre.

Mandat

Le mandat principal de ce comité est de :

- Créer un espace de discussion avec les professeurs sur les initiatives actuelles et futures en TI qui le concernent;
- Relever les préoccupations et les obstacles éventuels qui compromettraient le succès des projets et des initiatives;
- Discuter de possibles solutions et contribuer aux stratégies de gestion du changement;
- Définir les exigences en ce qui concerne le soutien et les outils;
- Discuter des leçons tirées et des résultats de la mise en œuvre;
- Discuter de partenariats potentiels entre des membres des professeur.es et les TI de l'Université;
- Discuter de projets potentiels en TI pour la communauté étudiante;

Exclusions :

- Ce comité ne prétend pas remplacer la structure de gouvernance, les négociations ou les relations actuelles qui concernent les membres des professeur.es et leur faculté ou syndicat.

Réunions et canaux de communication

- Les réunions auront lieu à intervalles réguliers (deux fois par trimestre);
- Elles seront coprésidées, mais peuvent être présidées en alternance selon les disponibilités;
- Un canal de communication dans MS Teams sera également créé pour faciliter les échanges impromptus, les consultations et les questions au sein du groupe de membres;
- S'il est nécessaire d'approfondir des thèmes particuliers, des comités ad hoc/tables de concertation seront formés, au besoin.

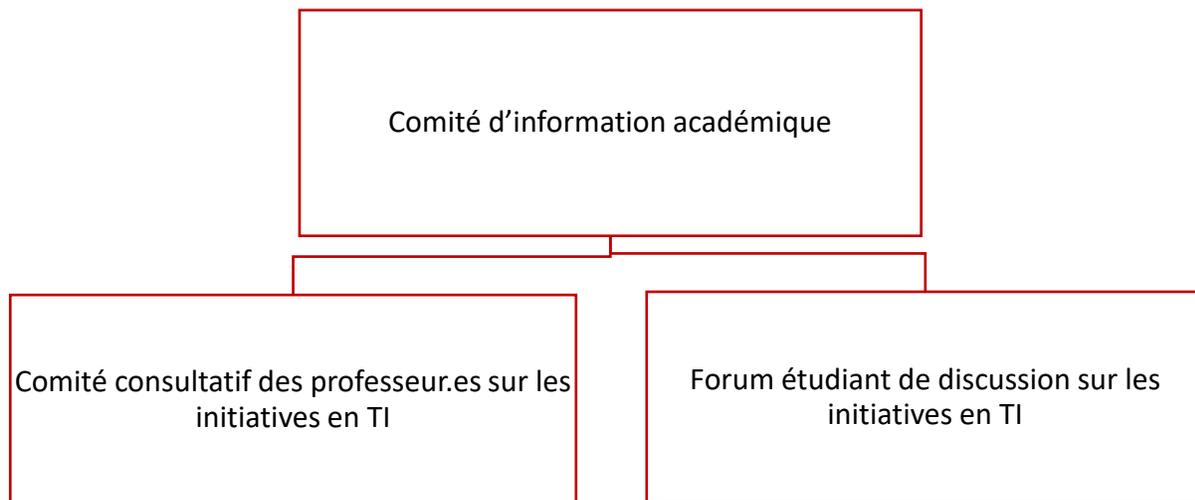
Composition et quorum

- Aucun quorum n'est nécessaire au fonctionnement du comité, mais les membres sont encouragés à se faire remplacer en cas d'absence afin d'assurer la communication et la bonne circulation de l'information.
- La présidence sera assurée par la co-direction principale de l'information à l'Université et par un membre désigné des professeur.es. Les personnes assurant la coprésidence demanderont aux

membres du comité de proposer des sujets à mettre à l'ordre du jour avant chaque réunion et veilleront à la logistique connexe. À moins que des décisions importantes ne soient prises pendant la réunion, il n'y aura pas de procès-verbal officiel et les décisions ne seront pas consignées par écrit.

- Composition suggérée :
 - Co-direction principale de l'information (coprésidence)
 - Professeure ou professeur désigné (coprésidence)
 - Membres des professeur.es, sur une base volontaire (un ou deux par faculté, selon l'intérêt, issus de tous les cycles d'études)
 - Un ou deux membres des professeur.es à temps partiel
 - Un professeur ou une professeure de l'Université Saint-Paul
 - Un professeur ou une professeure de l'École de gestion Telfer
 - Une personne représentant le SAEA
 - Un ou une bibliothécaire

- Le tableau ci-dessous précise où seront discutés les thèmes abordés au comité consultatif.



Historique des modifications apportées aux attributions

Version	Modification faite par	Date	Commentaires
0.1	K. Webster	Janvier 2021	Première ébauche pour commentaires
0.2	K. Webster	Février 2021	Mise à jour effectuée à la suite d'une rencontre avec T. Chung, A. Erdmer, M. Bernier et A. Leroux.
0.3	K. Webster	Février 2021	Révision des notes de traduction et ajustements